

Réf : DCM/2016/n°58/3.4/19.05/38

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	27

Date de la convocation : 09-05-2016  
Date de l'affichage : 11-05-2016

**OBJET :**

**BILAN DU FONCIER 2015**

**SEANCE DU 19 MAI 2016**

L'an deux mille seize,  
Le DIX NEUF MAI A 17 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS :**

Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

Gilles TRAUJET à Hélène THELENE  
Patrice DEVILLE à JC CAMPOS  
Claude LAURIE à Jeanine SOLEYROL

A. JACINTO à Fabrice LABARUSSIAS  
Michel LEBLANC à P. VAN DER LINDE  
Guillaume BER à Cédric BONATO

**Absents :** A. BONNET – R. BOUTEILLER

**Secrétaire de séance :** Christelle BERTINI

Rapporteur : Patricia VAN DER LINDE

L'article 11 de la Loi 95-127 du 8 février 2015 précise que :

« Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de :

- l'acquisition à titre gratuit la parcelle cadastrée AH 48 (ex AH34p) d'une superficie de 49 M2, propriété de la CCTC.
- l'acquisition du rez-de-chaussée de l'immeuble Marianne, cadastrée AR 7, d'une superficie de 475 m2 + 3 box, pour un montant de 351 440 € TTC, propriété de Grand Delta Habitat.

**Le conseil municipal :**

- prend acte de cette information.



Le Maire,  
Pierre Maumejean

**Certifié exécutoire compte tenu des :**

- date de transmission à la Préfecture : 23-05-2016
- date d'affichage : 23-05-2016